

Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale
Ordinaire du 13 décembre 2016

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mardi 13 décembre 2016 à 20H00
à l'Auberge de la Couronne à Enney**

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 juin 2016(il ne sera pas lu)
2. Budgets 2017 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 radars pédagogiques
 - 2.2.2 sécurisation du passage à piétons – centre d'Enney
 - 2.2.3 assainissement de l'éclairage public
 - 2.2.4 remplacement des UV au réservoir des Frassettes
 - 2.2.5 remplacement des pompes de liaison – les Auges
 - 2.2.6 renouvellement d'une conduite d'eau à Villars-sous-Mont
 - 2.2.7 benne pour la déchetterie d'Enney
 - 2.2.8 achat de molocks
 - 2.2.9 tracteur pour la forêt
 - 2.2.10 rénovation de chalets d'alpage
 - 2.2.11 travaux de rénovation de l'Auberge
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2017– 2021
4. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes).Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamou.ch.

Le Conseil communal

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement comprend l'ensemble des charges et des produits, y compris les amortissements des dettes.

Il se résume ainsi :

Total des charges	CHF	6'706'059.00
Total des produits	CHF	6'665'731.00
Excédent de charge	CHF	40'328.00

Les chapitres vous sont détaillés ci-après, avec des explications utiles :

0 Administration :

Le budget 2017, pour l'ensemble de ce dicastère, est légèrement au-dessus du budget 2016 mais reste inférieur aux comptes 2015.

1 Ordre public :

Le budget 2017 de ce dicastère se situe au niveau des comptes 2015 et est légèrement inférieur au budget 2016.

2 Enseignement et formation :

En 2017, les frais de transports scolaires sont pris en charge à raison de 65% par la commune et 35% par le Canton. Dès 2018, ils seront entièrement assumés par les communes.

3 Culture et loisirs :

Ce dicastère n'appelle aucune remarque particulière pour le budget 2017.

4 Santé :

Ce dicastère accuse une augmentation de charges liées de CHF 42'000.- par rapport au budget 2016.

5 Affaires sociales :

Ce dicastère est essentiellement composé de charges imposées par le canton et qui sont supérieures de près de CHF 30'000.- par rapport au budget 2016.

6 Transports et communications :

Le budget 2017 ne prévoit pas de différences marquantes par rapport aux comptes 2015 et au budget 2016.

7 Protection et aménagement de l'environnement :

Ce chapitre inclut les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets qui doivent s'autofinancer par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans les règlements communaux.

A relever que depuis 2016 (et rétroactivement à 2011), les postes d'approvisionnement en eau et d'ordures ménagères sont soumis à TVA. Les montants du budget sont donc dorénavant comptés hors TVA ceci sur le même principe que le dicastère de l'épuration des eaux soumis, quant à lui, depuis plusieurs années déjà à la TVA.

8 Economie :

Aucune remarque particulière.

9 Finances et impôts :

A noter que les investissements 2017 proposés à l'approbation de l'assemblée communale et qui nécessiteront un financement par crédits, n'auront de répercussion qu'en 2018, notamment au niveau des amortissements obligatoires et de la charge intégrale des intérêts.

En général :

Les charges liées cantonales et régionales représentent une augmentation de plus de CHF 125'000.- par rapport au budget 2016.

En 2018, il faudra compter avec une augmentation des amortissements obligatoires d'environ CHF 100'000.-, conséquence des investissements 2017. Les intérêts seront, quant à eux, compensés par le remboursement de prêts actuels aux conditions moins avantageuses que celles que nous pourrions solliciter.

Cette remarque ne vaut pas pour le projet de rénovation de l'Auberge/administration communale dont les intérêts, amortissements obligatoires et frais d'entretien ne pourront pas entièrement être absorbés par la location du café. Il en résultera un montant annuel d'environ CHF 89'000.- à charge du ménage communal. Néanmoins, ces charges se répercuteront à partir de 2018, voire 2019.

Budget des investissements :

Total des charges	CHF	3'325'647.00
Total des produits	CHF	489'262.00

Excédent de charge	CHF	2'836'385.00
--------------------	-----	--------------

Nouveaux investissements 2017

		Charges	Produits
6200.501.01	2 radars pédagogiques	8'100.00	
6200.501.01	Sécurisation passage piéton Enney	29'600.00	
6200.501.01	Assainissement points lumineux	13'248.00	
7000.501.00	Remplacement système UV – Frassettes	90'000.00	
7000.501.00	Remplacement pompes chambre de liaison Les Auges	100'000.00	
7000.501.00	Renouvellement conduite secteur ancienne laiterie Villars-sous-Mont	25'000.00	
7000.610.00	Taxes de raccordement – eau potable		16'500.00
7100.610.00	Taxes de raccordement – épuration		34'914.00
7200.506.00	Benne pour aluminium et fer blanc	3'680.00	
7200.506.00	2 molocks	11'580.00	
8100.506.00	Tracteur forêt	160'000.00	
9460.503.00	Rénovation des chalets d'alpage	75'000.00	
9420.503.00	Rénovation Auberge/administr. communale	2'500'000.00	

Les investissements 2017 seront principalement financés par emprunt bancaire.

Reports

		Charges	Produits
6200.501.02	Route d'accès du Plain	309'439.00	
7000.610.00	Taxes de raccordement – eau potable		7'500.00
7100.610.00	Taxes de raccordement – épuration		128'348.00
9433.600.00	Vente Innovaz SA (solde)		308'000.00

Récapitulation du budget de fonctionnement

	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'288'580.00	940'910.00	1'252'352.00	917'794.00	1'332'056.80	976'079.95
1 Ordre public	177'406.00	110'415.00	185'755.00	116'565.00	171'318.85	104'391.50
2 Enseignement et formation	1'603'259.00	47'500.00	1'508'678.00	27'000.00	1'569'564.35	45'615.60
3 Culte, culture et loisirs	106'396.00		100'762.00		105'551.55	3.15
4 Santé	560'666.00	17'000.00	521'089.00	20'000.00	539'062.75	17'168.95
5 Affaires sociales	573'804.00	5'000.00	604'641.00	44'000.00	578'933.05	33'389.05
6 Transports et communications	361'678.00	10'500.00	355'247.00	12'500.00	395'664.60	26'666.40
7 Protection et aménagement de l'environnement	681'208.00	613'700.00	610'520.00	579'000.00	656'051.35	632'407.45
8 Economie	617'867.00	557'800.00	615'668.00	552'450.00	774'007.60	722'728.65
9 Finances et impôts	735'195.00	4'362'906.00	712'352.00	4'174'254.00	715'183.41	4'259'363.90
Totaux fonctionnement	6'706'059.00	6'665'731.00	6'567'064.00	6'443'563.00	6'837'394.31	6'817'814.80
Excédents de charges/produits fonctionnement		40'328.00		23'501.00		19'579.51

Récapitulation du budget d'investissement

	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration						
1 Ordre public						
2 Enseignement et formation			37'800.00			8'848.00
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications			443'285.00		195'233.15	123'461.40
7 Protection et aménagement de l'environnement	230'260.00	181'262.00	249'173.00	228'180.00	239'303.65	166'396.70
8 Economie	160'000.00				25'000.00	
9 Finances et impôts	2'575'000.00	308'000.00	82'895.00	308'000.00	211'783.95	19'000.00
Totaux investissements	3'325'647.00	489'262.00	813'153.00	536'180.00	671'320.75	317'706.10
Excédents de charges/produits investissements		2'836'385.00		276'973.00		353'614.65



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamon Route du Tôt 1, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamon.ch
E-Mail		commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME